**TERMES DE REFERENCE**

**Mission** n°**22SANIC817**

# Informations générales

|  |  |
| --- | --- |
| Intitulé de la mission | **Dispositif d’Assistance Technique (DAT) auprès de l’UGP du MSPSN du Tchad :****Revue du PSN UGP, élaboration d’un nouveau PSN**  |
| Composante(s) | VIH/Sida, Tuberculose, Paludisme, RSS |
| Thématique(s) | Gouvernance |
| Identité du / des Bénéficiaire(s) | Unité de Gestion des Projets du Ministère de la Santé Publique et de la Prévention (UGP/MSPP) |
| Pays d’intervention | Tchad |
| Subventions FM concernées | Montant de la subvention | Période de la subvention | Note de performance | Date de la note de performance |
| TCD-M-MOHTCD-C-MOHC19RM | 7 730 276,73€55 058 147,37€32 106 539,24€ | Juil 2021-dec 2024Jan 2022-dec 2024Jan 2022- dec 2025 | C5C5 | Juin 2023Juin 2023 |
| Date estimée/souhaitée de démarrage de la mission | Mai 2024 |
| Contact Expertise France | Prénom NOM | Coordonnées |
| Vanessa ALMENGOR | vanessa.almengor@expertisefrance.frTél : +33 1 73 08 29 11 |

# Justification de la mission

Le Ministère de la Santé Publique et de la Prévention (MSPP) du Tchad a mis en place une Unité de Gestion des Projets (UGP) par Arrêté N° 420 /PR/PM/MSP/SE/SG/DGRP/2017 du 20 octobre 2017 dans le but de répondre aux exigences des acteurs bilatéraux, multilatéraux et ONG nationales et internationales dans le domaine de la gestion des projets de santé. L’UGP est chargée de la canalisation, de la gestion, de la coordination et du suivi programmatique, financier et technique des projets/programmes du Secteur Santé notamment le Renforcement du Système de Santé (RSS), de la vaccination, de la Santé Maternelle et Infantile (SMI), la lutte contre le VIH&Sida, la Tuberculose et le Paludisme, la promotion des mutuelles de santé dans le cadre de la Couverture Santé Universelle (CSU), etc.

Pour remplir sa mission, l’UGP s’est doté des outils de gouvernance et de gestion dont un Plan Stratégique pour la période 2018 – 2021.

En 2021, l’UGP a été restructurée par arrêté N°0082/PCMT/CMT/MSPSN /2021 du 09 juin 2021 portant sur sa mission, ses organes de gestion, son organigramme et son ancrage a été directement rattaché au Cabinet du Ministre de la Santé Publique et de la Prévention avec sa gouvernance renforcé avec un comité de pilotage et un comité d’audit. Mais le plan stratégique n’a pas été revu et adapté aux nouvelles missions. Par ailleurs, le PNDS3 auquel le PSN de l’UGP s’est adossé a été revu avec un nouveau PNDS4 qui couvre la période 2022-2030.

L’UGP est bénéficiaire principal (PR) sur la subvention TB/VIH/RSS du NFM3, et Co PR sur la subvention paludisme avec PNUD et gère également la subvention C19RM. L’UGP gère également les subventions d’autres bailleurs comme GAVI et BMGF-Aligo Dangote. L’UGP se prépare à gérer les subventions du GC7 en tant que PR pour la partie médicale TB/VIH/RSS et Co PR sur le paludisme.

Pour la mise en œuvre de toutes ces subventions, l’UGP travaille avec des sous récipiendaires (PSLS ; PNT ; CNLS ; ONG BASE ; UNICEF ; PNLP ; PEV ; CNAL), les Directions du MSPSN, et des prestataires comme la CPA/PPA, l’UNICEF, l’OMS.

L’UGP est assistée dans sa mission par un Dispositif d’Appui Technique DAT (Gouvernance, Gestion des Achats et Stocks, Suivi et Evaluation, Finance et Audit) d’Expertise France depuis 2019, et une Agence fiduciaire (appui et contrôle dans le cadre des subventions GAVI et Fonds mondial).

Ainsi en ayant son plan stratégique comme guide, l’UGP a contribué à une amélioration des indicateurs aussi bien programmatiques que financiers du Fonds mondial, de Gavi et BMGF. Le Bureau de l’Inspecteur Général (BIG) a d’ailleurs relevé dans son rapport d’audit 2022 qu’au cours des dix dernières années, le Tchad a gagné du terrain dans la lutte contre les trois maladies. Sur le plan financier, les taux d’absorption des trois subventions du Fonds cumulées sous le Nouveau Modèle de Financement 2 (NFM2) (2019-2021) était de 88,5% , 92% cummulée avec la subvention Palu du PNUD et ce, sans dépenses inéligibles. Cependant certains défis persistent comme la fidélisation du personnel, le respect des délais, la qualité des rapports, l’amélioration de la gouvernance. Il s’avère donc nécessaire de faire un bilan dans la mise en œuvre de ce guide qu’est le PSN, et voir les nouvelles orientations stratégiques à donner pour une meilleure efficacité. L’UGP sollicite pour ce faire, le recrutement d’un consultant international pour l’accompagner dans cette tâche.

# Objectif(s) et résultats attendus

* 1. **Objectif général de la mission**

Evaluer le PSN 2018-2021 et élaborer un nouveau PSN 2024-2028

* 1. **Objectif(s) spécifique(s)**

**OS1 : Faire la revue du PSN 2018-2021**

* Apprécier les résultats de la mise en œuvre ;
* Analyser le dispositif institutionnel de mise en œuvre ;
* Apprécier le niveau de mobilisation et de l'utilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PSN ;
* Identifier les meilleures pratiques et les leçons apprises.

**OS2 : Evaluer l’atteinte des indicateurs du cadre de performance de l’UGP**

* Evaluer les indicateurs du cadre de performance du PSN 2018-2021
* Evaluer les KPI des bailleurs
* Identifier et analyser les goulots d'étranglement dans l’atteinte des performance

**OS3 : Elaborer un nouveau PSN 2024-2028 pour l’UGP**

* Définir les priorités et proposer une réorientation des interventions stratégiques à la lumière des résultats obtenus
* Elaborer un nouveau PSN avec son plan de suivi et évaluation
* Organiser un atelier de restitution des résultats de la revue et de la validation du nouveau PSN
	1. **Résultats attendus**
* La revue du PSN 2018- 2021 est faite
* La performance de l’UGP est connue
* Un nouveau PSN 2024-2028 budgétisé avec son plan de suivi évaluation est disponible

**Intégration du genre**

En cohérence avec la Stratégie internationale de la France pour l’égalité femmes-hommes 2018-2022, L’Initiative demande à l’expert.e d’intégrer une approche genre dans la réalisation de leur mission. Un webinaire est à la disposition de ce.tte dernier.e pour l’aider à identifier les enjeux spécifiques à la mission et définir des objectifs visant l’intégration du genre (<https://linitiative.expertisefrance.fr/thematique-transversale/genre-et-dssr/>).

Ces enjeux concernent principalement :

* **le type mission** : appui à la gouvernance, diagnostic et appui organisationnel, appui administratif et financier, appui programmatique, collecte et analyse de données, accès aux médicaments de qualité.
* **La méthodologie choisie**: revue documentaire, entretiens, atelier participatif, conférence et colloque, formation, rapport ou guide.

Durant la phase de cadrage de la mission et d’élaboration de la méthodologie, l’expert.e définira en accord avec le bénéficiaire au **moins 2 objectifs liés** aux enjeux « genre » de la mission et s’engageront à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les atteindre et à s’autoévaluer lors de la rédaction du compte-rendu final de la mission.

# Description de la mission

1. **Grandes Etapes et Activités de la mission**

*Dans le cadre de la mission, l’expert.e aura à conduire les activités suivantes :*

1. Note et réunion de cadrage
2. Feuille de route de l’AT
3. Revue des documents existants
4. Mission sur le terrain (entretiens, ateliers, etc.)
5. Elaboration de TDR, de documents
6. Mise en œuvre d’activités de terrain
7. Rapport final de l’AT
8. Restitution des résultats

Renforcement de capacités du/des bénéficiaires de la mission : en vue de la pérennisation des résultats de la mission, l’ATI devra porter une attention particulière à l’appropriation des livrables par l’UGP. Les temps d’élaboration conjointe des livrables avec une autonomisation progressive du bénéficiaire sont encouragés. L’ATI devra proposer une approche méthodologique dans leur offre technique qui sera analysée par Expertise France.

L’ATI devra se baser sur l’outil de transfert de connaissances (TC) de L’Initiative afin d’assurer un meilleur partage des connaissances et des capacités :

1. **Livrables attendus**

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables attendus** | **Délai estimatif de remise du livrable** |
| Note de cadrage et chronogramme à jour | 2 jours ouvrés |
| Rapport de la revue du PSN avec le niveau d’atteinte des indicateurs et des KPI des bailleurs | 20 jours ouvrés (5 jours à distance pour revue documentaire, 10 jours sur le terrain pour entretiens, collecte de données, 5 jours pour analyse et rédaction du rapport) |
| Rapport atelier de validation de la revue | 3 jours à distance ou en présentiel |
| Nouveau PSN rédigé | 10 jours ouvrés à distance |
| Rapport atelier de validation du nouveau PSN | 3 jours ouvrés en présentiel |
| Rapport de mission | 4 jours à distance |

Le délai global d’exécution des prestations, objet du contrat, est de **40 jours ouvrés**.

La mission se terminera par une restitution des résultats de la mission avec le bénéficiaire suite à la validation des livrables par Expertise France.

1. **Coordination et redevabilité**

3.1. Coordination assurée par Expertise France et l’expert.e

Dans le cadre de cette mission, Expertise France garantira la coordination entre les différents partenaires associés à la conception, mise en œuvre et/ou au suivi de la mission et organise des points de suivi réguliers à minima avec l’expert.e tout au long de la mission ;

Afin de faciliter le suivi de la mission par Expertise France, les personnes référentes suivantes seront mises en copie de tous les échanges importants entre les expert.es, le bénéficiaire et les partenaires impliqués dans la mission.

* **Dr Théophile Kusiaku** – Expert Lead résidentiel Gouvernance auprès du Dispositif d’assistance technique (DAT) à l’Unité de Gestion de Projets (UGP) du MSPP, Tchad

Mail : theo.kusiaku@expertisefrance.fr

* **Mme Vanessa Almengor** – Cheffe de projet auprès de L’Initiative, Expertise France, Paris

Mail : vanessa.almengor@expertisefrance.fr

3.2. Coordination avec les partenaires techniques et financiers et l’Equipe France

L’expert.e se rendra au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France en début et en fin de mission pour une réunion d'échanges avec le SCAC (le Conseiller Régional de Coopération en Santé / l’Attaché de coopération / le COCAC) et le point focal du bureau de l’Agence Française de Développement (AFD).

Afin de faciliter le suivi de la mission, l’UGP désignera un référent pour l’expert.e pour les échanges.

3.3. Redevabilité de l’expert.e

L’expert.e rapportera directement et régulièrement les avancées et difficultés rencontrées dans le cadre de la mission à la personne de contact au sein d’Expertise France.

Les livrables de la mission sont produits en faveur du bénéficiaire de la mission. La dernière version des livrables est remise à Expertise France qui confirmera auprès de ce dernier la validation finale de ces derniers.

#  Organisation logistique et modalités d’exécution

Le Bénéficiaire de la mission, UGP, mettra à la disposition de l’expert.e un local pour servir de bureau/salle de réunion avec une connexion internet et la possibilité de réaliser des impressions et photocopies, un véhicule et un chauffeur pour assurer les déplacements dans le cadre des activités de la mission.

L’expert.e sera responsable des autres aspects logistiques de leur mission (réservation d’hôtel, billets d’avion etc.) sauf indication contraire d’Expertise France.

L’expert.e est tenu.e de respecter scrupuleusement les consignes de sécurité indiquées par Expertise France. Il est notamment demandé pour chaque visite terrain :

- D’inscrire chaque déplacement sur le site Ariane – France Diplomatie si l’expert.e est un.e ressortissant.e français.e : https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html ;

- De consulter régulièrement la page internet « Conseils aux voyageurs de Ministère de L’Europe et des Affaires Etrangères » pour le pays de mission ;

- De télécharger l’application d’Expertise France (transmise après recrutement confirmé) dédiée au suivi sûreté des expert.e.s sur le terrain, d’y créer un compte et de l’utiliser lors de chaque visite terrain ;

- Tout déplacement en dehors de la ville de réalisation de la mission devra faire l’objet d’une demande transmise **minimum 1 semaine** avant la date prévue de déplacement à la personne de contact de la mission à Expertise France qui procèdera à sa validation formelle.

# Expertise recherchée

Les compétences et expériences requises sont les suivantes :

* + 1. Formation
* Être titulaire d'un doctorat en science de la santé, en sciences sociales, etc. ou d'un diplôme universitaire équivalent à un Bac +5 au moins en sciences de la santé ou en sciences sociales ou autres domaines connexes
	+ 1. Compétences
* Excellentes qualités /capacités de :
	+ Communication
	+ Travail en équipe et relationnel
	+ Transmission des savoirs
	+ Supervision
	+ Analyse et résolution des problèmes
	+ Prise de décision et d’initiative
	+ Travail sous pression
* Excellente maitrise du français (écrit / oral)
* Maîtrise des logiciels de bureautique (OpenOffice, Pack Office)
	+ 1. Expérience professionnelle générale
* Avoir au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle générale, dont au moins cinq

(05) ans dans la planification stratégique

* + 1. Expérience professionnelle spécifique
* Avoir conduit au moins trois (03) missions similaires ;
* Avoir au moins 5 ans d’expérience en gestion de projets
* Avoir une bonne connaissance du système de santé du Tchad, notamment son système de gouvernance.

# Suivi-évaluation

Objectifs liés à la prise en compte du genre : l’expert.e rendra compte de l’atteint de ces objectifs dans le cadre du compte-rendu final de la mission.

Dans l’intérêt du bénéficiaire et d’Expertise France, les indicateurs ci-dessous permettront d’évaluer pendant et après la mission les résultats de la mission d’expertise, afin de pouvoir à terme mesurer l’atteinte des objectifs propres à la mission ainsi que l’évolution de la performance des programmes financés par le Fonds mondial.

**Indicateurs de performance**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Objectifs et Résultats de la mission** | **Indicateurs** | **Responsable** | **Source de vérification** |
| **Objectif Général de la mission :**Evaluer le PSN 2018-2021 et élaborer un nouveau PSN 2024-2028 | Nombre de personnel de l’UGP maitrisant la vision, les missions et les objectifs de l’UGP | ATI | Rapport d’évaluation formation |
| Nombre de personnel nécessaire pour un fonctionnement optimal de l’UGP | ATI | Rapport d’évaluation |
| **Objectifs spécifiques (si pertinent) :**Faire la revue du PSN 2018-2021 | Niveau de performance de la mise en œuvre du PSN | ATI | Rapport de revue |
| Evaluer l’atteinte des indicateurs du cadre de performance de l’UGP | Niveau de performance globale de l’UGP de 2019 à 2023 | ATI | Rapport de revue KPI |
| Elaborer un nouveau PSN 2024-2028 pour l’UGP | Nombre de personnel formé sur le nouveau PSN | ATI | Rapport de formation |